

3.3. Délégation Compétitions

Alain SALMON

3.3.1. Modifications réglementaires (saison 2026-2027)

- Phase 1 et Phase 2 des Championnats de France Jeunes : Mise en place d'une caisse de paiement avec un forfait fédéral pour le règlement des arbitres.
- Phase 3 du Championnat de France NMU18 Elite Groupe A : Les forfaits fédéraux seront facturés par la FFBB, en sus, aux associations recevantes pour le règlement des arbitres.

3.3.2. Cahier des charges Places Réservées en Nationale 3 (saison 2026-2027)

CF 5x5 : Places Réservées N3 (1/2)

Les Règlements Sportifs Particuliers de NF3 et de NM3 prévoient l'attribution de places selon les modalités suivantes :

- NF3 → 4 Wild-Cards attribuées prioritairement :
 - A l'Equipe Espoirs LF2 qui devient équipe Fédérale
 - A 3 équipes dont l'intérêt justifie leur attribution
- NM3 → 4 wild-cards attribuées prioritairement :
 - Aux équipes Espoirs des clubs de 2e division masculine professionnelle reléguées en NM1
 - Aux équipes dont l'intérêt justifie l'attribution

CF 5x5 : Places Réservées N3 (2/2)

Pour l'attribution des wild-cards pour la saison 2026-2027, il a été validé lors du Bureau Fédéral du 14 mars 2025 que la Commission Fédérale 5x5 propose le même cahier des charges établi pour les places réservées de la saison 2025-2026 avec une modification sur le critère économique :

<u>Pour la saison 2025-2026 :</u>	<u>Cumul de points plafonné à 50 points</u>
Joueurs/euses de l'équipe candidate disposant d'un contrat JIG	10 points par contrat à temps plein
Entraîneur/éducateur du club en contrat de travail (hors contrat aidé)	5 points par contrat à temps partiel
Salariés disposant d'un contrat de travail (hors contrat aidé) pour des fonctions autres que sportives/entraînement (secrétaire, comptable, chargé de communication, ...)	
Salariés disposant d'un contrat aidé (apprentissage ou professionnalisation)	5 points par contrat aidé

- Tout groupement sportif dont l'équipe a évolué en Pré-Nationale au cours de la saison 2025-2026, et a sportivement et administrativement acquis son maintien dans cette division à l'issue de cette saison, pourra se porter candidat entre **le mercredi 1^{er} avril et le mardi 12 mai 2026 midi**. Ils devront envoyer les éléments de leur dossier de candidature **au plus tard le vendredi 15 mai 2026 midi**.
- Au Bureau Fédéral du 5 juin 2026, la Commission Fédérale 5x5, après étude des dossiers reçus, proposera un classement national par division de l'ensemble des candidatures (en indiquant les éventuelles candidatures irrecevables).
- Une fois le classement définitif validé par le Bureau Fédéral, la Commission Fédérale 5x5 s'appuiera sur ce classement pour attribuer les places réservées au(x) club(s) le(s) mieux classé(s).
- Comme prévu par l'article 19 des Règlements Sportifs Généraux, « *lorsqu'une wild-card n'est pas attribuée en NF3 ou NM3, que ce soit en cas de refus ou d'impossibilité conformément à la réglementation applicable, la place vacante peut être pourvue selon le ranking fédéral.* »

**3.3.3. Championnats de France U15-
U18 Elite – Pré-candidatures –
Places rendue et réattribuées
(saison 2026-2027)**

CF 5x5 : Championnats de France U15 Elite et U18 Elite (Saison 2026-2027) – Pré-candidatures

- Les clubs souhaitant postuler une place en Championnat de France U15/U18 Elite ont déposé une pré-candidature directement auprès de la Commission Fédérale 5x5 **avant le lundi 02 mars 2026 midi**.
- La Direction Technique Nationale a transmis **le mardi 03 mars 2026** le listing définitif des équipes ayant déposé une pré-candidature aux Directeurs Techniques Régionaux ou à leurs représentants territoriaux.

- L'attribution de la place supplémentaire a été faite selon le même principe que l'attribution initiale, en se basant sur le quotient du nombre de licenciées de chaque Ligue Régionale par rapport au nombre total de licenciées de la catégorie et du genre concerné.
- La place supplémentaire a été attribuée en priorité à la Ligue Régionale qui n'avait pas atteint le plafond du nombre de places maximum autorisé par Ligue Régionale (6 en NFU18 Elite) et qui en avait fait la demande.
- Pour rappel, **la place supplémentaire n'est attribuée que pour la saison 2026-2027.** Cette place doit permettre à la Ligue Régionale de travailler avec les clubs de leur territoire afin de former au mieux les jeunes potentielles en tenant compte du fait que cette place ne sera pas automatiquement reconduite pour la saison suivante.

CF 5x5 : Championnat de France U18 Elite (Saison 2026-2027) – Place rendue / réattribuée (2/2)

VOTE

Place rendue	Place réattribuée
BRETAGNE	GRAND-EST

CF 5x5 : Championnats de France U15 Elite et U18 Elite (Saison 2026-2027) – Calendrier - RAPPEL

- Transmission des équipes souhaitant participer aux Championnats de France U15 et U18 Elite pour la saison 2026-2027 à la Direction Technique Nationale par les Directeurs Techniques Régionaux ou, le cas échéant, par ses représentants territoriaux, **au plus tard le mardi 26 mai 2026 à midi**, selon un classement établi.
 - En cas de dossiers équivalents à départager, la Direction Technique Nationale pourra demander des éléments complémentaires aux Directeurs Techniques Régionaux ou ses représentants territoriaux, et départagera finalement les équipes à égalité.
 - Afin de préparer en amont cette compétition fédérale, les équipes retenues peuvent être transmises à la Direction Technique Nationale dès leur validation.
- Validation des équipes transmises à la Direction Technique Nationale par la Commission Fédérale 5x5 lors du **Bureau Fédéral de juin 2026**.